

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent



DU RHONE

Le N° 5 Cent

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

INSERTIONS-ANNONCES

Chroniques locales..... 3 fr. la ligne
 Réclamations..... 5 fr.
 Annonces anglaises..... 1 fr. 50

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
 14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, RÉDACTION ET BUREAU DE VENTE:
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois	Six mois
5 fr. 10	10 fr. 10
7 fr. 14	14 fr. 14
10 fr. 18	18 fr. 18

Lyon et départements limitrophes.....
 Autres départements.....
 Etranger et Union postale.....

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
 Quai de l'Hôpital, 18

AVIS

Nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 courant sont priés de le renouveler immédiatement afin de ne pas éprouver de retard dans l'envoi du journal.
 Le seul mode d'envoi est un mandat-poste adressé à M. l'Administrateur du journal, 18, quai de l'Hôpital, Lyon.
 Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois.

BOURSE DE PARIS

B. 10 Septembre 1881

3 0/0 français..... 85 75	Crédit mobilier..... 742 50
3 0/0 amortissable..... 85 12	Crédit Lyonnais..... 945
3 0/0 nouveau..... 85 72	Mobilier espagnol..... 845
3 0/0 français..... 161 30	Union générale..... 1775 50
3 0/0 italien..... 89 70	Fonciers lyonnais.....
Russes 3 0/0.....	Autrichiens..... 770
Russes 5 0/0.....	Lombards..... 338 75
Turc 5 0/0.....	Sarragosse..... 556 25
Egyptiennes 6 0/0 1877..... 895	Nord-Espagne..... 640
Banque d'Escompte..... 830	Transatlantique..... 430
Crédit foncier..... 1552 50	Suez..... 1880
Banque ottomane..... 747 50	Consolidés à Londres 99 1/16
Banque Autrichienne 995	Panama.....

Vue sur l'Afrique

L'empereur d'Allemagne et le czar Alexandre sont allés au-devant l'un de l'autre, et ils se rencontrent à Dantzig. Au siècle dernier, l'événement eut été de conséquence. Présentement on le mentionne dans les feuilles publiques comme une simple nouvelle digne tout au plus d'ouvrir la colonne des faits divers. C'est qu'aujourd'hui les empereurs ne sont que des facteurs communs de la politique; ils proposent et ne disposent point.

Nous avons en France un sujet de préoccupations plus graves. Nous ne regardons que d'un œil ce qui se passe à Dantzig. Mais maintenant que nos élections sont terminées et que nous avons jusqu'à nouvel ordre lavé notre linge de famille, nous portons toute notre attention sur l'Afrique.

La situation n'y est pas telle que nous puissions en être effrayés. Mais nous savons que sans être plus alarmante qu'en 1867 et 1868 et pendant d'autres révoltes périodiques, elle nécessite un vigoureux effort pour réduire à merci les fanatiques populations qui nous regarderont toujours comme des envahisseurs de leur territoire.

On a dit qu'il faudrait cinquante mille hommes pour dompter les Arabes de la Tunisie et moitié moins environ pour contenir les nomades de Bou-Amema et du désert algérien.

Il faudra ce qu'il faudra. L'important est qu'on y envoie au plus vite les forces nécessaires pour avoir raison de cette insurrection.

Le gouvernement nous paraît s'inquiéter avec trop de susceptibilité des mercuriales de l'opposition. Que les intransigeants et les bonapartistes crient et s'agitent, ce serait vanité de chercher à leur fermer la bouche.

Le soin plus pressant du gouvernement, c'est de rétablir coûte que coûte et sans marchand notre autorité et notre prestige dans notre grande colonie. La saison est propice, c'est la fin des grosses chaleurs. Si aux derniers jours d'octobre, l'ordre le plus absolu ne régnait pas depuis la frontière marocaine jusqu'aux Syrtes, c'est que le ministère n'aurait pas été à la hauteur de ses devoirs.

On dit encore que la direction des opérations est centralisée à Paris et que nos généraux d'Afrique agissent sans initiative, partant sans ressort et, pourrait-on ajouter, sans responsabilité effective.

Nous n'en voulons rien croire. La centralisation est une grande et puissante chose, mais à la condition que le centre ne soit pas trop loin de la circonférence.

Le commandement de nos troupes en Afrique doit être centralisé en Afrique. Si le maréchal Pélissier avait dû attendre les ordres de Paris pour mener la campagne contre les Arabes, révoltés comme aujourd'hui, il eût mis cinq ans à faire ce qu'il fit en deux mois.

Nous nous résumons: prompt envoi de troupes suffisantes en Algérie et liberté absolue, c'est-à-dire responsabilité du commandement.

L. BARTHENS.

LA RÉPONSE DU PAYS

On se rappelle, quand il a été procédé à l'exécution des décrets contre les congrégations, les cris qu'ont poussés les cléricaux. Vous tuez votre République! disaient les uns. — Jamais un régime qui a combattu l'Eglise n'a survécu à la lutte! criaient les autres. — Vous verrez ce que le pays vous répondra aux prochaines élections! s'exclamait le chœur.

Oui, voyons ce que le pays a répondu. Avant que le pouvoir civil entamât la lutte contre le cléricalisme, il venait de se produire une manifestation considérable du suffrage universel. C'étaient les élections du 14 octobre 1877. Cette fois là, c'était

aux cléricaux que les électeurs répondaient; c'était le cléricalisme qui avait engagé la bataille; c'était le gouvernement des curés que le suffrage universel jugeait. On sait si le verdict parut accablant. La République eut pour elle, ce jour-là, quatre millions trois cent soixante-sept mille deux cent deux suffrages (4,367,202).

C'est sur ces 4,367,202 suffrages qu'il s'agit de voir combien, si les cléricaux ont prophétisé juste, elle en a perdu au scrutin du 21 août dernier.

Voyons donc combien, cette dernière fois, elle en a eu.

Elle en a eu cinq millions cent vingt-huit mille quatre cent quarante-deux (5,128,442).

C'est-à-dire sept cent soixante-un mille deux cent quarante de plus (761,240).

Quant aux monarchistes, aux réactionnaires de tout ordre, aux cléricaux, ils avaient eu, à eux tous, au 14 octobre 1877, 3,577,883 voix. Ils n'en ont plus, au 21 août, que 1,789,767, c'est-à-dire 1,788,115 de moins. — En d'autres termes, ils ont perdu — exactement — la moitié de leurs voix.

Nous n'ajouterons rien à ces chiffres. Tout commentaire les affaiblirait. Ils montrent combien grandit dans le pays la haine du cléricalisme. Ils marquent les pas de géant que fait la République.

TÉLÉGRAMMES DE NUIT

VIL SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

EN AFRIQUE

Paris, 10 septembre. — Des dépêches de Tunis apprennent que le général Logerot aurait demandé à Paris 20,000 hommes de renfort, à l'aide desquels il se déclare certain d'avoir raison de l'insurrection en quelques semaines.

Il prétendrait que la campagne peut se prolonger indéfiniment si on lui ménage les renforts et si on ne se hâte pas de mettre entre ses mains un puissant effectif.

Le général Logerot affirme qu'il est absolument péril de compter sur les troupes du bey, qui constituent un embarras en temps ordinaire et peuvent, à l'occasion, créer un danger.

Son opinion est que la France doit rétablir l'ordre en Tunisie, seule et en frappant énergiquement sur les indigènes qui n'ont du respect que pour la force brutale.

M. Roustan a du faire connaître l'opinion du général Logerot aux ministres de la guerre et des affaires étrangères dans les conseils du gouvernement, car des ordres ont été donnés pour effectuer l'embarquement d'un corps de

renfort très important, près de 15,000 hommes, dit-on.

M. Wilson lui a rendu visite ce matin.

Tunis, 10 septembre. — Quelques voitures du convoi d'Ali-Bey ont été pillées par des maraudeurs à quelque distance de Tébourka.

Ali-Bey prévenu, envoya une dizaine de cavaliers en reconnaissance. Ceux-ci rencontrèrent les pillards qui firent feu sur eux. Cinq cavaliers furent démontés, un autre fut poursuivi jusqu'au Djédeida, un deuxième fut tué. Les autres rentrèrent au galop de leurs chevaux à Tébourka. Quelques heures après, trois chevaux sans cavaliers entrèrent dans la ville; on suppose que ce sont des chevaux de spahis tunisiens poursuivis par les maraudeurs.

Cette affaire produisit une grande émotion à Tébourka. Le lendemain, le khalifa reçut des maraudeurs un avis annonçant l'attaque prochaine de la ville.

Des menaces personnelles auraient été faites au khalifa.

Hier soir, des maraudeurs, en assez grand nombre, auraient été aperçus à 2 kilomètres de Tébourka. L'attaque paraissait si imminente que les habitants rentrèrent précipitamment dans leurs maisons et s'y barricadèrent.

Le commandant de Medjez el Bab, prévenu par le sous-chef de gare, envoya 2 compagnies en reconnaissance pour fouiller les environs de Tébourka. Le général Logerot, de son côté, envoya un escadron à Djédeida. Tous ces détachements rentrèrent au camp sans avoir rien aperçu.

Les rues de Tébourka, ordinairement si animées, sont actuellement désertes.

Le premier jour de la panique, le Khalifa s'est réfugié à la gare de Medjez-el-Bab. Ce matin, à trois heures, quelques centaines de pillards enlevèrent 300 bœufs à Kriek-el-Oued (tribu des Ouled-Krakers) situé à trois kilomètres des Medjez-el-Bab.

Les habitants appelèrent les Arabes des douars voisins et se lancèrent à la poursuite des pillards; il les rejoignirent deux heures après, et durent leur livrer un combat pour pouvoir rentrer en possession de leur bétail. Les pillards ont eu deux morts; les Ouled-Krakers, un blessé.

Le commandant du camp de Medjez-el-Bab, ayant été averti qu'il serait attaqué dans la nuit du 7 au 8 septembre, fit rester ses hommes sur pied jusqu'au matin.

Ali-Bey, qui avait quitté hier Medjez pour se rendre à Testour, a reçu ce matin, du bey, l'ordre de rentrer immédiatement à Medjez-el-Bab pour protéger le chemin de fer.

Un bataillon du 93^e, qui était à Sfax, s'embarque ce soir pour la Goulette.

Alger, 10 septembre. — Les Harrars dissidents que Si Sliman avait autorisés, moyennant rançon, à rentrer dans notre territoire, ont été raziés par lui au moment où ils atteignaient la limite du territoire et rejetés dans le Maroc.

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES 54

Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

PREMIÈRE PARTIE

LE CHANTAGE

— J'avais prévu que le jour où tu te sentiras assez fort pour te passer de nous, tu tenterais de rompre les liens qui nous unissent. Aujourd'hui tu voudrais nous abandonner. Tu nous trahirais demain si tu le pouvais sans danger. J'ai pris mes précautions.

Le bon docteur se frottait vigoureusement les mains.

— Voilà ce que c'est, disait-il, on ne s'avise jamais de tout.

— Ce que je ne conçois pas, poursuivit Mascaret, c'est que toi, Catenac, un homme fort, tu nous aies fait le jeu si beau. Comment, il y a un an de cela, tu nous haïssais, tu songeais à nous perdre, et tu nous offres cette prise. C'est à n'y pas croire.

— A n'y pas croire!... fit le docteur comme un écho.

— Et cependant, continuait le placeur, ton... comment dirai-je? ton imprudence est des plus communes, de celles que nous avons le plus souvent observées et qui nous ont le plus rapporté. Pardieu!... Tous les jours cela se voit. Tu ne lis donc plus la Gazette des Tribunaux?

Hier encore, j'y lisais une histoire qu'on jurerait être la tienne.

Un bourgeois ambitieux et hypocrite, frais verni d'honnêteté, fait venir de la campagne une jeune et jolie bonne, éclatante de santé, assez naïve, ayant les mains bien rouges... et il se donne le délicat plaisir de la séduire.

Pendant quelques mois tout va bien; mais voici qu'un matin la pauvre fille ne peut presque plus cacher qu'elle est enceinte. Voilà le bourgeois épouvanté. Que diront les voisins et le portier?

L'enfant est supprimé et la mère jetée sans pitié sur le chemin de Saint-Lazare. C'est simple...

— Baptista, de grâce!...

— ... Mais c'est fort imprudent. Ces choses là se découvrent toujours.

Si le crime a pour lui ses combinaisons et ses ruses, la justice a pour elle ces hasards que l'on dit invraisemblables, et qui se représentent à chaque minute de la vie.

Tu as un jardinier à ta maison de Champigny? Suppose que la fantaisie vienne à cet homme de creuser la terre autour de ce puits qui est au fond du jardin. Sais-tu ce qu'il trouverait?...

— Assez!... prononça Catenac, je me rends.

B. Mascaret, comme toujours au moment décisif, ajusta ses lunettes.

— Toi, dit-il, te rendre... Pas encore. En ce moment tu cherches à parer le coup que je te porte.

— Je t'assure...
 — Épargne-toi cette peine. Ton jardinier ne trouverait rien.
 L'avocat eut une exclamation de rage. Il commençait à comprendre dans quel horrible piège il était tombé.

enfant roulé dans un châle... Et quel châle!... celui-là même que toi, Catenac, pour hâter la défaite de la mère, tu étais allé acheter à Pygmalion; les commis en témoigneraient, s'il le fallait. Maintenant, tu peux chercher, tu ne trouveras rien...

— Et c'est toi, c'est toi qui as enlevé...
 — Non, interrompit le placeur du ton le plus ironique, c'est Taintane. Que veux-tu? je suis prudent. Je sais où est le cadavre, comme on dit vulgairement, et tu ne le sais pas. Mais sois tranquille, il n'est pas perdu, il est en bon lieu. Une seule tentative de trahison, et le lendemain tu liras dans le Petit Journal, à l'article Paris; « Hier, des terrasses qui travaillaient à tel endroit, ont découvert le cadavre d'un nouveau né. Le commissaire de police, aussitôt prévenu, s'est transporté sur le terrain et a commencé une enquête... » Tu liras cela, et tu me connais assez pour être persuadé d'avance que l'enquête aboutira. Tu devines bien qu'un châle de cette pauvre Clarisse, j'ai ajouté assez d'indices pour qu'on puisse aisément remonter jusqu'au coupable... jusqu'à toi.

A la colère de Catenac avait succédé une affreuse prostration. Cet homme, que rien n'aurait dû surprendre ni étonner, était assommé par la vue de ce cadavre perdu de la faculté de réfléchir et de délibérer.

Son désespoir s'échappait en paroles incohérentes, et il laissait voir sa souffrance comme s'il eût espéré toucher ses implacables associés.

— Vous m'assassinez, murmurait-il, vous me tuez au moment où j'allais recueillir le prix de vingt années de travaux et de privations.

— Travaux est joli! observa le docteur.

Mais l'heure pressait; d'un instant à l'autre, Paul et le marquis de Croisenois pouvaient arriver. B. Mascaret comprit combien il était important de remonter le moral de son associé.

— Voyons, reprit-il, tu cries comme si nous voulions t'égorger. À quoi bon? Nous supposons-tu assez

niais pour nous exposer sans des certitudes presque absolues de succès? Hortebize, tout comme toi, s'est cabré quand je lui ai parlé de la grande opération. Je la lui ai expliquée, et maintenant il approuve.

— C'est exact, déclara Hortebize.

— Donc, reprit le placeur, tu n'as pour ainsi dire rien à craindre. Tu es, nous en sommes convaincus, trop beau joueur pour nous garder rancunes...

Catenac eut un sourire forcé.

— Je ne vous en veux pas, répondit-il; parle, j'obéirai.

B. Mascaret se recueillit un moment.

— Ce que j'attends de toi, répondit-il, ne peut te compromettre en rien. J'ai à te demander de nous dresser un acte de société dans des conditions que je dirai tout à l'heure. Tu l'occuperas ensuite de l'affaire, mais non ostensiblement.

— Bien!...

— Ce n'est pas tout. Tu as été chargé par le duc de Champdouce d'une mission très délicate... Il s'agit de recherches qui doivent rester secrètes...

— Quoi!... tu sais cela aussi?

— Je n'ignore rien de ce qui peut nous être utile. J'ai appris, par exemple, qu'un lieu de l'adresse à moi, tu es allé sottement trouver le seul homme que nous ayons à craindre, Perpignan, un gaillard presque aussi fort que nous, et bien autrement âpre.

— Enfin qu'exiges-tu de ce côté?

— Peu de chose. Tu me tiendras au courant de tes recherches. Tu ne diras jamais au duc un seul mot dont nous ne soyons convenus à l'avance.

— C'est entendu.

La querelle semblait terminée, le digne M. Hortebize était ravi.

— Là!... fit-il, était-ce la peine de crier comme un écorché.

— Soit, fit Catenac, j'ai eu tort.

Il tendit la main à ses deux amis et ajouta avec un pâle sourire:

Informations

Le prochain conseil

La réunion des ministres qui devait avoir lieu ce matin a été contournée.

Le cabinet ne se réunira au conseil que mardi prochain, au ministère de l'Instruction publique, sous la présidence de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Au conseil d'Etat

On s'occupe en ce moment au ministère de la justice de pourvoir au remplacement de M. Alico, ex-ministre des requêtes au conseil d'Etat, récemment élu député d'Argentan.

Il se pourrait qu'il fut apporté à la rentrée des Chambres quelques modifications dans la composition du personnel actuel du conseil d'Etat.

Au ministère de l'Instruction

A la suite de rapports arrivés au ministère de l'Instruction publique, on annonce que plusieurs instituteurs de Mairie-et-Loire, de l'Orne et de la Charente-Inférieure seront suspendus de leurs fonctions pour six mois pour avoir, à l'occasion des distributions de prix, laissé prononcer des discours politiques et hostiles au gouvernement.

Aux affaires étrangères

On sait que le gouvernement a résolu de fusionner les deux carrières diplomatique et consulaire, de telle sorte que l'on puisse passer de l'une dans l'autre et vice versa.

Cette fusion est aujourd'hui un fait accompli ; il résulte, en effet, du relevé fait par le service du personnel au ministère des affaires étrangères, que le nombre des consuls qui, depuis trois ans, sont devenus secrétaires d'ambassades ou ministres plénipotentiaires, n'est pas inférieur à celui des secrétaires d'ambassades qui ont été nommés consuls ou consuls généraux.

Ainsi se trouve réalisée une réforme depuis longtemps désirée par le personnel.

Le futur préfet de police

Il est exact qu'il est question de M. Camille Sée pour la préfecture de police.

Le candidat toujours désigné, si M. Camille Sée démissionne, est M. Cazelles, directeur au ministère de l'Intérieur.

Pression électorale

Le conseil des ministres s'est occupé à plusieurs reprises de réclamer les fondés sur l'abus de certains candidats auraient fait de leurs grades dans l'armée territoriale pour exercer une pression sur les électeurs.

Ces candidats seraient mis en demeure de donner leur démission s'ils ne veulent s'exposer à être invalidés.

Nouveau voyage de M. Gambetta

Nous apprenons que M. Gambetta se propose de faire une nouvelle excursion en Normandie dans le courant du mois d'octobre.

Le député de Bellefleur ira d'abord au Havre, puis à Quillebeuf, à Pont-Audemer, à Rouen et enfin à Vernon.

L'itinéraire complet de ce voyage ne sera définitivement arrêté que le mois prochain, mais nous pouvons, dès aujourd'hui, annoncer que M. Gambetta visitera sûrement le Havre, Pont-Audemer et Rouen.

Fâcheux commentaires

On commente beaucoup, dans les cercles politiques, le silence systématique gardé par M. Gambetta sur la question algérienne et sur la question tunisienne, dans les nombreux discours qu'il a prononcés dans son dernier voyage.

Le traité franco-italien

La conférence avec les négociateurs italiens qui devait avoir lieu aujourd'hui à deux heures au ministère des affaires étrangères a été remise à lundi à cause de la maladie de M. Simonelli un des délégués italiens.

Les papiers de Lucien Bonaparte
Les papiers de Lucien Bonaparte qui ont été découverts récemment aux archives ne seront pas livrés à la publicité, ainsi qu'on l'avait annoncé. Ces papiers, fort importants, sont depuis longtemps déposés aux archives, car ils ont été saisis en Italie, sur la demande de l'ambassadeur de France, à la mort du frère de Napoléon I^{er}.

L'accident de Charenton

Le terrible accident de Charenton aura, dit-on, une épilogue parlementaire.

M. le ministre des travaux publics sera interrogé à ce sujet dans une des premières séances que verra la nouvelle chambre.

Un duel fatal

Une dépêche de Blois annonce une douloureuse nouvelle.

Un des officiers du 113^e de ligne qui se sont bat-

tus jeudi matin en duel au pistolet, le lieutenant Suprin, vient de mourir des suites de sa blessure.

Les bons ignorants

Le préfet des Côtes-du-Nord vient de prendre un arrêté par lequel il révoque de ses fonctions le sieur Beauverger, dit frère Raymond, pour s'être livré à des services de la personne de plusieurs jeunes enfants dont il était l'instituteur, services qui ont laissé des traces et occasionné chez l'un des enfants une maladie d'une dizaine de jours.

Toujours doux, ces bons ignorants !

Petites nouvelles

M. Tissot, ambassadeur de France à Constantinople, dont nous avions signalé la présence à Paris, vient de repartir pour rejoindre son poste.

M. Camille Pelletan, dans une circulaire adressée à ses électeurs d'Aix, déclare qu'il croit que « l'intérêt de la cause radicale lui commande » d'opter pour Aix.

Etranger

Suisse

L'affaire des fausses-monnaies

Genève, 10 septembre. — La chambre d'instruction vient de libérer sous cautionnement trois inculpés gravement compromis dans l'affaire des fausses monnaies orientales. Le cautionnement de M. Bellamy, banquier, a été fixé à 20,000 fr. celui de M. Pinguet, comptable, à 10,000 fr. ; celui de M. Mognetti, graveur-fondeur, à 15,000 fr. Cette décision coïncide avec la clôture de l'information.

Vendredi toutes les pièces de l'enquête seront en mains de M. le procureur-général. Il y a donc lieu de supposer que, dans quelques semaines, cette affaire, qui a si préoccupé l'opinion, sera portée au grand jour des débats publics.

Actuellement les inculpés Romano et Curjel sont encore détenus.

Italie

Le général des jésuites

Rome, 10 septembre. — On s'entretenait beaucoup à Rome du général des jésuites, le fameux père Beckx. Il est gravement malade, et comme il a près de quatre-vingt-sept ans, et que le vieillard peut mourir d'un moment à l'autre, sa maladie met en grand émoi le Vatican et le monde catholique.

Le pape a visité le malade. Il s'est fait transporter en litère jusque-là.

Léon XIII est sorti par une porte secrète, depuis longtemps condamnée et située derrière le Vatican. A part quelques rares initiés, personne ne se doutait de l'absence du pape. Au retour, il a fait la route à pied.

Or, on parle beaucoup à Rome de cette excursion : c'est la première fois, depuis son avènement au trône pontifical, que Léon XIII a parcouru à pied les rues de la capitale italienne.

On ne pourra plus faire accroire aux simples d'esprit que le pape est tenu prisonnier au Vatican.

Espagne

La politique gouvernementale

Madrid, 10 septembre. — Dans le conseil des ministres, présidé hier par M. Sagasta, à son retour de Comillas, le président du conseil a donné l'assurance à ses collègues qu'il rapportait de ses entretiens avec Alphonse XII la conviction que le roi ne s'opposerait aucunement au développement d'une politique complètement libérale, dont les principaux caractères seront esquissés dans le discours d'ouverture des Cortès, le 20 septembre. Ce document sera rédigé par M. Alonzo Martinez, ministre de la justice. Le roi et la famille royale arriveront à Madrid le 17.

Sur l'affaire de Saïda, le conseil n'a rien fait, les négociations se continuant à Paris.

L'ENTREVUE DE DANTZIG

Le *Freundenblatt*, revenant sur l'entrevue que le czar aurait prochainement avec l'empereur d'Allemagne, s'exprime ainsi :

« L'entrevue de Dantzig peut être considérée, quant à son but apparent, comme une simple visite de courtoisie ; elle n'en est pas moins au fond une manifestation sur la portée de laquelle il serait difficile de se tromper.

« Elle signifie que l'empereur Alexandre III a repris les traditions de son père et ne compte nullement régler sa politique sur les conseils de ceux qui voient le salut de la Russie dans une rupture avec les deux empires voisins.

« Peut-être la rencontre des deux empereurs ne change-t-elle rien en apparence à la situation politique, la Russie n'ayant pas cessé de maintenir les meilleures relations avec l'Allemagne et l'Autriche, mais elle a, en tous cas, une grande importance en ce sens que le czar exprime clairement, de cette façon, sa ferme volonté de cultiver cette bonne entente, de la protéger contre toute agitation et de

maintenir la Russie dans les voies où elle marchait sous Alexandre II.

Dans la *Nouvelle-Presse Libre* qui se livrait la veille à des réflexions fort pessimistes sur l'entrevue en question, nous trouvons aujourd'hui des appréciations plus calmes. Ce journal ne croit plus au rétablissement de la sainte alliance ni à un partage de la Roumanie, ni à une évolution de la politique russe, hostile à l'Autriche.

Sur ce dernier point, la *Nouvelle-Presse Libre* admet que l'entrevue de Dantzig prouve mieux que tout autre argument que la Russie ne songe point en ce moment à s'attaquer à l'ordre de choses établi il y a trois ans.

La *Gazette de la Croix* du 7 septembre dit que dans tous les cercles diplomatiques, l'entrevue des deux empereurs est considérée non seulement comme satisfaisante en ce qui concerne les relations entre l'Allemagne et la Russie, mais aussi comme devant fortifier les relations amicales entre la Russie et l'Autriche. La feuille berlinoise ajoute que cet entrevue est un bon présage du maintien de la paix européenne et de l'amitié des deux empereurs.

Parlant de l'entrevue des deux empereurs, le *Daily Telegraph* fait remarquer que même si les deux souverains sont accompagnés d'hommes d'Etat et de diplomates, l'entrevue n'en aurait pas nécessairement une signification politique.

Le résultat le plus clair de cette entrevue sera la consolidation de la paix européenne, qui trouve d'un autre côté sa confirmation dans le fait que ni l'Allemagne ni la Russie n'ont en ce moment des motifs de se chercher querelle.

Le *Journal de Saint-Petersbourg* dit que l'absence de l'empereur Alexandre III ne sera que de courte durée et qu'elle ne s'étendra pas au delà de quelques jours. L'entrevue elle-même ne durera probablement que quelques heures.

LE TOMBEAU DU MARABOUT SIDI-CHEIKH

Les commentaires de la presse algérienne sur la destruction du tombeau du marabout Sidi-Cheikh, accomplie dans les circonstances que l'on sait par le colonel Négrier, s'écartent absolument des appréciations que la presse continentale a formulées sur le même sujet. A Paris, tous les journaux avaient été unanimes à critiquer la mesure prise par le colonel Négrier. Ils n'avaient pas eu de peine à démontrer que la destruction d'un sanctuaire vénéré entre tous et la profanation des restes d'un chef dont la descendance est encore nombreuse et puissante ne pouvaient avoir d'autre résultat que d'exaspérer les passions religieuses des Arabes et de soulever contre notre domination d'irréconciliables haines.

En Algérie, on ne voit pas la question sous le même jour. Ce qui nous paraît une bravade imprudente semble à nos confrères d'au delà de la Méditerranée un fait d'armes des plus glorieux. Médiocres, puisqu'ils ont proposé d'offrir par souscription à son auteur une épée d'honneur. Vérité en deçà de la Méditerranée ; erreur au delà. Toujours est-il que cette idée a fait son chemin et que les listes de souscription réunissent d'assez nombreuses adhésions.

C'est un spectacle nouveau que celui des colons algériens donnant à un des chefs de l'armée un témoignage aussi éclatant de leur estime. D'ordinaire, les rapports sont assez tendus entre les colons et l'autorité militaire. Bien des généraux, de ceux qui ont le plus contribué à établir notre domination en Afrique, et qui ont versé leur sang pour cette cause, sont morts sans avoir obtenu des colons cette épée d'honneur offerte au colonel Négrier à la suite d'une expédition où pas un coup de fusil n'a été tiré, et où seule la dynamite a parlé.

Doit-on voir, dans la manifestation organisée par les journaux algériens, un symptôme de rapprochement entre la population et l'armée ? Si en était ainsi, nous serions les premiers à nous féliciter de cet heureux événement. Mais nous croyons qu'il y a des réserves à faire, et qu'il ne faut pas trop se hâter de féliciter la population algérienne de sa sou-daine et éclatante conversion.

Si aujourd'hui les journaux de la colonie couvrent de louanges le colonel Négrier, et si les souscriptions affluent, c'est que la population européenne prend ce prétexte pour témoigner ses sentiments hostiles contre les Arabes. Elle sait que le colonel Négrier a blessé les sentiments les plus intimes des croyants, et c'est pour envenimer la plaie encore ouverte que les colons encouragent l'autorité militaire à persévérer dans une voie que vous persistiez à regarder comme funeste. La situation est déjà bien assez tendue entre nous et les Arabes ; il est au moins inutile de susciter de nouveaux éléments de discorde, et de perpétuer, par des provocations maladroites, le souvenir irritant d'un incident qu'il vaudrait mieux faire oublier.

Le Parlement

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHODAN »

LOIRE

Cour d'assises de la Loire

Audience du 8 septembre

St-Etienne, 10 septembre. — 1^{re} AFFAIRE : P. — Bastide Claude, 33 ans, marchand de rubans à St-Etienne, faisait partie de l'association en collectif formée entre les nommés Jean-Antoine Mantel et Bastide (Claude) pour la fabrication et vente de rubans et commanditée par le nommé Eugène Payre.

Abusant de la faiblesse de Mantel, son beau-frère, et de la confiance de Payre, l'accusé, pendant les cinq années qu'a duré sa gestion, a détourné au préjudice de la société des sommes dont le montant dépasse 40,000 fr.

Bastide puisait tantôt dans la caisse qui lui était confiée, tantôt conservait par devers lui des sommes payées par les débiteurs de la Société ou employées à dissimuler ses détournements, falsifiait ses livres et inscrivait mensongèrement sur ses livres de commerce comme étant effectués, des paiements qui ne l'étaient pas.

Ces criminelles pratiques ont causé la ruine de l'association dont la liquidation a été désastreuse.

Bastide, qui s'était réfugié à Genève, a été extradé. Reconnu coupable, avec admission de circonstances atténuantes, il a été condamné à 2 ans de prison, 100 fr. d'amende et à 1 fr. de dommages-intérêts envers M. Payre, qui en sa qualité de commanditaire, s'était porté partie civile.

M. Dumarest, avocat, a présenté la défense. Nous apprenons qu'un recours en grâce a été émis en faveur du condamné par les jurés.

La cour statue ensuite, sans l'assistance du jury sur les deux dernières affaires inscrites au rôle des assises.

Le nommé Bonando (Dominique), sujet italien, a été condamné le 13 décembre 1875, par la cour d'assises de la Loire, à 4 ans de prison pour meurtre, sous le nom de Baudino.

Il a été reconnu que Bonando était bien le vrai nom de cet individu et la cour a prononcé en conséquence que l'arrêt de condamnation prononcé le 13 décembre s'appliquait à Bonando (sujet italien) et non Baudino.

Baudino, statuant sur l'accusation de vol qualifié reproché à Antoine Guillaumont, âgé de 32 ans, actuellement en fuite, la cour le condamne par contumace à 5 ans de travaux forcés.

Conseil de guerre du 13^e corps d'armée

Camille Petit, sergent au 105^e régiment de ligne et François Orlianges, caporal au même régiment, à la résidence de Saint-Etienne, se trouvant à Firmigny, le 16 juillet dernier, dans un état d'ivresse manifeste, s'y livrèrent à des scènes de désordre et à des voies de fait envers les gendarmes de service à la gare.

Reconnu coupable des délits de rébellion et de voies de fait envers les agents de l'autorité, ils sont condamnés, savoir : Petit, sergent, à 2 mois de prison, Orlianges, caporal, à 6 mois de la même peine.

Défenseur : M. Roques, brigadier-fourrier au 13^e d'artillerie.

Arrestation

Jean Angenieux et Emmanuel Chapuis se sont offerts une copieuse ripaille dans l'établissement de M. X..., et ont ensuite cherché à s'équiver.

Cette façon sommaire de solder l'addition n'a pas plu au débitant, qui a confié à un agent le soin de procurer un gîte à ces aimables consommateurs.

ISÈRE

Tribunal correctionnel

Grenoble, 10 septembre. — Dans son audience d'hier, le tribunal correctionnel a eu à juger l'affaire des vols de cuivre, commis il y a quelque temps à Uriage-les-Bains.

L'auteur de ces vols, Joseph Roussin, âgé de 28 ans, a été condamné à 6 mois d'emprisonnement.

Le receleur de ces objets volés, Pierre Bourret, âgé de 47 ans, a encouru de son côté une condamnation à 6 mois de prison.

A la même audience, Schneider, l'auteur du vol commis à l'hôtel de Paris, a été condamné à 3 mois de prison.

Accident de voiture

Ce matin, vers 10 heures et demie, deux chevaux attelés à un omnibus qui dessert une des localités voisines se sont emportés et ont parcouru successivement la place Grenette, la rue Saint-Louis et la rue Créqui où ils ont pu être maîtrisés par le conducteur sans qu'on ait eu d'accident à déplorer.

— Que tout soit donc oublié !...
Était-il encore ? Le rapide regard qu'échangeaient Mascarot et le docteur était gros de soupçons.

Mais depuis un moment déjà, on frappait à la porte ; le docteur alla ouvrir, et Paul parut saluant affectueusement ses deux protecteurs.

— Avant tout, mon enfant, commença le placeur, je veux vous présenter à un de mes vieux amis.

Et sa retournant vers Catenac, il ajouta :
— Mon cher maître, je te demande tes bontés pour mon jeune ami Paul, un brave garçon qui n'a ni père ni mère, et que nous pousserons dans le monde.

A ces mots, souligné d'un étrange sourire, l'avocat boudit sur son fauteuil.

— Sacrebleu ! s'écria-t-il, que n'as-tu parlé plus tôt !

Confident du duc de Champdoux, Catenac venait d'entrevoir le plan de B. Mascarot...

XVII

Le marquis de Croisenois se fait toujours attendre. Chez lui c'est un système qui dégénère en manie.

Peut-être croit il ainsi affirmer son importance. Le calcul est faux. L'homme habile se soucie peu d'arriver en avance ou en retard, il ne se préoccupe que de paraître au moment précis où on le souhaite le plus.

Arriver à propos, tout est là. C'est le secret de bien des fortunes qu'on ne s'explique pas.

M. de Croisenois avait été convoqué par B. Mascarot pour onze heures. Il était plus de midi quand il se présenta, ganté de frais, le lorgnon à l'œil, agitant sa badine, grisé de cet débonnaire impertinence et familière qu'affaiblissent les imbéciles quand ils croient faire acte de condescendance.

A treize-cinq ans, Henri de Croisenois affiche les dents égarées d'un beau-fils de vingt ans. Cette légère et insoucieuse est son armure, de

guerre, l'excuse toujours néo des folies les plus risquées.

On dit encore de lui, après des fredaines un peu fortes :

— C'est un étourdi, un véritable lycéen, on ne saurait lui en vouloir, il est si bon enfant, il a un si excellent cœur !...

En lui-même, il doit bien rire de cette opinion du monde.

Calculateur féroce, cet aimable gentilhomme, qui de sa vie n'a eu un bon mouvement, s'est exercé à se défaire de l'inspiration première.

Sous le masque de son laisser-aller, ce facile compagnon dissimule une remarquable aptitude. En matière de chicane, il en remonterait à l'avoué le plus retors. Il a roué et dupé jusqu'aux usuriers auxquels il a eu affaire.

S'il s'est ruiné, c'est qu'il s'est entêté à régler son train sur celui d'amis dix fois plus riches que lui, Toujours la même histoire.

Mêlé à ce groupe de viveurs brillants, dont le comte de Trémoulet fut longtemps le paragon, et qui maintenant prend le mot d'ordre du fils aîné du duc de Salmreuse, Croisenois a voulu, lui aussi, avoir son écurie de courses.

Entre tous les moyens de fonder une fortune, celui là est le plus sûr et le plus expéditif.

Le léger marquis en sait quelque chose. Il avait abusé de tous les expédients et était à la veille de faire le plongeon, lorsque B. Mascarot lui tendit la main.

Il s'y cramponna désespérément, comme un homme qui se voit se raccrocher à une barre de fer rouge.

Mais si les inquiétudes les plus aiguës le tenaient en son aplomb ne s'en ressentait nullement, et c'est du ton le plus aisé qu'après avoir salué les personnes présentes, il dit au placeur :

— Je vous ai peut-être fait un peu attendre, cher

maître ; vrai, j'en suis désolé, j'avais des préoccupations... Mais me voici tout à vous, et si vous plait que nous causions, j'attendrai volontiers que vous ayez terminé avec ces messieurs...

Sur quoi, son cigare qu'il avait gardé étant près de s'éteindre, il en tira deux ou trois bouffées.

La phrase était supérieurement impertinente, et cependant la digne Baptistin n'en fut pas offensé. Non, il ne dit rien, lui qui abomine l'odeur du tabac.

Les forts ont de ces longanimités. On peut bien passer quelque chose à un fat, quand on sait qu'il dépend de soi de l'écraser sous l'ongle.

D'ailleurs, B. Mascarot avait besoin de Henri de Croisenois. Il était un des indispensables pions de sa partie.

— Nous commençons à désespérer de vous voir, répondit-il. Je dis nous, parce que ces messieurs sont ici pour vous, pour notre affaire...

Le marquis ne prit point la peine de dissimuler une petite moue contrariée.

— Ces messieurs, poursuivait le placeur, sont mes associés. Monsieur le docteur Hortebize, monsieur est maître Catenac, du barreau de Paris, enfin monsieur — et il montrait Paul — est notre secrétaire.

Cette présentation avait une gravité comique.

Si M. de Croisenois était dépité de trouver quatre confidentes au lieu d'un, Catenac était furieux de voir qu'on livrait l'association à un inconnu.

C'est chose subtile qu'un secret, plus volatile que l'éther, qui s'évapore, si hermétiquement clos que soit le flacon où on le verse.

Hortebize, en dépit de sa confiance aveugle, ne laissait pas que d'être surpris.

Quant à Paul, il n'avait ni assez d'yeux, ni assez d'oreilles.

Soul, le placeur conservait cet imperturbable sang-froid de l'homme qui, ayant un but, va droit vers ce

but, comme le boulet que n'arrêtent ni ne font dévier les branchages ni les broussailles.

— Monsieur le marquis, commença-t-il, lorsque Croisenois fut assis, je ne laisserai pas une minute d'incertitude.

Toute diplomatie serait puérile entre gens comme nous.

Ce pluriel parut si singulier à M. de Croisenois, que c'est avec une menace très accusée de persiflage, qu'il répondit :

— Vous me flattez, cher maître.

Plus attentif, le léger marquis cut remarqué le mouvement des lunettes de B. Mascarot, mouvement qui signifiait clairement :

— Vous me faites plaisir !...

Hortebize prétendait que les lunettes de l'honorable placeur étaient « parlantes », et il avait raison.

C'est vainement que des fontes illustres, redoutant la trahison du regard, dissimulent leurs yeux sous des verres épais. Les lunettes, à la longue, font comme partie de qui les porte : elles vivent, pour ainsi dire, elles tressaillent, elles finissent par avouer ce qu'avouerait l'œil qu'elles cachent.

— Je vous confesserai sans ambages, Monsieur le marquis, reprit le placeur, que votre mariage est conclu si nous voulons, mes associés et moi. Nous pouvons vous garantir le concours actif du comte et de la comtesse de Mussidan. Reste à obtenir le consentement de la jeune fille.

Croisenois eut un geste magnifique de suffisance.

— Oh ! je l'aurai, s'écria-t-il, je m'en charge. Chaque époque a ses moyens de séduction, j'ai étudié et pratiqué ceux de la nôtre. Je promettrai les plus beaux chevaux de Paris, une loge aux Italiens, un crédit illimité chez VanKloppen, une liberté absolue... Quelle jeune fille résisterait à de tels éblouissements. Oui, je réussirai. Ah ! à une condition, toutefois, c'est que je serai patronné par une personne jouissant d'une certaine influence dans la maison...

A suivre

INTÉRESSANTE STATISTIQUE

Au lendemain des élections générales qui viennent d'avoir lieu en France, on ne lira pas sans intérêt les chiffres suivants formant un tableau comparatif des divers Etats de l'Europe, par rapport à leur population et au nombre de leurs représentants. Les chiffres de la population sont ceux des derniers recensements officiels.

Etats	Députés	Population par député	Habitants
Autriche.....	353	20,000,000	56,000
Belgique.....	102	5,100,000	40,000
Bavière.....	151	4,800,000	31,500
Danemark.....	102	1,860,000	17,000
Espagne.....	326	16,800,000	50,000
France (anc. Ch.)..	585		
France (nouv. Ch.)	557	38,000,000	70,000
Grande-Bretagne...	658	31,600,000	47,000
Grèce.....	186	1,475,000	7,500
Italie.....	508	26,800,000	52,000
Norvège.....	111	1,760,000	16,000
Pays-Bas.....	86	3,700,000	43,000
Portugal.....	107	4,360,000	40,000
Allemagne.....	433	24,600,000	56,000
Suisse (Conseil national).....	128	2,600,000	33,000

Dans tous les Etats de l'Europe, il y a, en outre, des Chambres de seigneurs, pairs ou sénateurs.

DIEU VOUS BÉNISSE

Il est d'un usage traditionnel de saluer par *Dieu vous bénisse!* la personne qui éternue. Pourquoi cette salutation? La mythologie la fait remonter à Prométhée.

Lorsque ce titan eut terminé la figure d'argile dont il voulait faire un homme, il plaça sous le nez de son héros un rayon de soleil qu'il avait emmagasiné dans une fiole. Ce rayon pénétra si vivement dans le cerveau de la statue qu'elle éternua d'une façon stridente.

Que Jupiter vous bénisse! dit Prométhée. L'homme qu'il venait de former et d'animer transmit à ses descendants la formule de Prométhée, et l'usage s'en est conservé jusqu'à nos jours.

Dieu vous bénisse! est devenu une expression de politesse qui, sous l'ancienne monarchie était employée à la cour et dans la société aristocratique. Sous peine de passer pour un manant, nul ne devait se dispenser de saluer de la sorte tout personnage qui faisait entendre le cri spasmodique du cerveau.

Plus tard, les événements politiques firent modifier cette formule; on salua l'éternement par ces équivalents: « A vos souhaits! » ou: « Tout ce que votre cœur désire! »

Les rhumes de cerveau régnaient à Paris d'une manière épidémique en 1815. Ce fut un éternement général. Aux réunions parlementaires ou scientifiques, tout orateur était pris de convulsions spasmodiques telles, qu'un discours devenait impossible. On n'entendait partout dans les salons, au théâtre, à l'église, que des explosions formidables.

Louis XVIII, fatigué d'entendre autour de lui tant de bruit et des formules si souvent répétées, invita les personnages qui fréquentaient la cour à s'abstenir de ces salutations parlées. L'usage changea. On salua purement et simplement celui qui éternuait, en portant la main au chapeau ou en faisant un signe de tête.

Ce salut tend à disparaître. Bientôt, dans tous les pays et dans toutes les classes, l'éternement passera inaperçu; excepté toutefois dans certaines contrées où l'éternement est toujours considéré comme d'un bon augure.

CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE

Séance du 10 septembre 1881

PRÉSIDENCE DE M. THÉVENET

La séance est ouverte à 1 h. 1/2.

MM. Oustry, préfet du Rhône, et Louis, secrétaire général, assistent à la séance.

Délégation est donnée à la commission départementale pour approuver les acquisitions faites par le département.

Diverses rectifications dans le budget de l'instruction sont approuvées sans discussion.

M. Million donne lecture des chiffres définitifs du budget de 1882 :

Recettes ordinaires.....	2.347.447 fr. 03
Dépenses ordinaires.....	2.847.447 02
Recettes extraordinaires.....	3.973.530 08
Dépenses.....	3.973.530 08

Adopté.

Le budget rectificatif de 1882 est également adopté.

Le conseil procède ensuite à la nomination d'une commission de 5 membres qui sera chargée de visiter les établissements départementaux et de faire un rapport, à la prochaine session sur les réparations nécessaires.

Sont élus : MM. Carriez, Debolo, Causse, Thiers, Garçon.

Enseignement primaire. — Rapport sur la situation de l'enseignement primaire dans le département du Rhône pendant l'année scolaire 1879-1880. Acte est donné.

Rapporteur, M. Davozet.

Rapport de Mme Pignatier sur l'état des salles d'asiles du département du Rhône. Acte est donné.

Rapporteur, M. Davozet.

Construction d'une école normale d'instituteurs à Lyon. — Les conclusions de la commission sont adoptées.

Une commission de cinq membres est nommée pour étudier le projet d'une école d'institutrices sur les terrains de Clos Fayet.

Sont élus MM : Davozet, Millien, Debolo, Gay et Ferronillet.

Foires et marchés. — Le conseil émet un avis favorable pour le changement du jour de la foire de la commune de Meaux et la création d'une foire à Saint-Vicent-de-Rhons.

Rapporteur, M. Fond.

Foire de la commune de Roussillon. — Un avis favorable est donné.

Rapporteur, M. Fond.

COMMISSION DES VŒUX

M. Ferrer, rapporteur, donne connaissances des différents rapports.

Vous pour l'établissement d'une ligne de chemin de fer entre Calais et Marseille par Paris et Lyon. Adopté.

Vous pour que la tutelle des enfants assistés soit retirée à l'administration des hospices et rendue au département. Adopté.

Vous tendant à ce que le gouvernement s'oppose à la prise de possession des lignes des Dombes et du Sud-Est par la Compagnie P.-L.-M., parce qu'elle supprimerait une concurrence favorable aux populations.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Richard-Vacheron, Million, Gay; le vœu est adopté.

Vous pour la révision de la Constitution.

M. le préfet s'oppose à l'émission de ce vœu qui a un caractère essentiellement politique.

M. Gay le soutient avec la dernière énergie. Il a contre lui M. Debolo.

Le vœu n'est pas pris en considération par 15 voix contre 2.

Vous tendant à ce que les conseils généraux puissent valider leurs membres et à la rétribution des fonctions publiques, etc.

Rejeté.

Vous tendant à faire accorder aux conseils généraux une représentation proportionnelle à la population des cantons et à faire reconnaître à tous les électeurs le droit de voter à toutes les élections après six mois de résidence.

Adopté.

Vous pour que des billets d'aller et retour soient donnés sur la ligne de Givors à la Voulte, entre les gares de Courlieux et d'Ampuis.

Adopté.

Vous pour l'établissement d'un tramway de Lyon à Saint-Fons et Venissieux.

Adopté.

Vous pour la liberté d'association, sauf pour les membres appartenant au clergé tant régulier que séculier.

Adopté par 11 voix contre 4.

Vous pour la réforme de la magistrature, comprenant la réduction du personnel et des tribunaux, la suppression de l'inamovibilité, la nomination des magistrats par le suffrage universel.

Les deux premières parties sont adoptées, la troisième est rejetée.

Vous pour une réforme de l'impôt, comprenant :

1° la suppression de l'impôt sur les boissons; 2° la révision du cadastre; 3° le dégrèvement de l'impôt foncier pour les terrains phylloxérés; 4° la suppression de l'octroi; 5° la suppression de l'impôt des journées de prestation; 6° l'établissement de l'impôt sur le revenu.

Toutes les parties sont adoptées.

Vous pour les libertés municipales, comprenant :

1° le développement de l'autonomie communale; 2° la publicité des séances des conseils municipaux; 3° la suppression de l'adjonction des plus forts imposés aux conseils municipaux.

Toutes les parties sont adoptées.

Vous pour la suppression du budget des cultes.

Adopté par 11 voix contre 4.

Vous pour le développement de l'instruction à tous les degrés, pour la laïcité et l'obligation de l'instruction primaire, et pour que l'instruction secondaire et supérieure soit mise à la portée des enfants pauvres au moyen de bourses.

Adopté.

Vous pour la réduction des charges militaires, comprenant :

1° la réduction du service militaire à 3 ans; 2° l'obligation effective du service pour tous les citoyens valides indistinctement; 3° l'établissement d'un système permettant aux réservistes et aux territoriaux de faire leur période d'exercices au chef-lieu de leur canton.

Les deux premiers paragraphes sont adoptés, le troisième est rejeté.

Vous de M. Thiers pour que l'instruction militaire soit obligatoire dans les établissements d'instruction primaire.

Adopté.

Vous demandant l'abrogation du décret du 20 février 1808, qui a accordé gratuitement un terrain aux sœurs Saint-Charles, à la montée de l'Annonciade.

Adopté.

Vous pour l'ouverture des bibliothèques, tous les jours aux mêmes heures et sans interruption.

Adopté.

Vous relatif à la police sanitaire des animaux.

Adopté.

Vous tendant à obtenir des compagnies de chemins de fer des cartes d'abonnement pour le département du Rhône.

Adopté.

Vous relatif à la construction du chemin de fer entre Pontarlier et Saint-Laurent-du-Jura.

Adopté.

M. le préfet a fait des réserves sur la plupart des vœux soumis au conseil, et qu'il considère comme étant des vœux politiques.

M. Gay lit une série de vœux présentés à la fin des sessions précédentes, et qui, après avoir été transmis, sont restés sans résultats. Il demande à l'administration de s'en occuper.

Le conseil approuve.

L'ordre du jour est épuisé. Avant de déclarer la session close, M. Thévenet, président du conseil, prononce le discours suivant :

DISCOURS DE M. THÉVENET

Mes chers collègues,

A la fin de chaque session, mon honorable prédécesseur, M. Causse, vous retraçait en termes excellents, la route que vous aviez parcourue et résumait l'ensemble de vos travaux.

Je dois suivre cette bonne tradition. Il faut, en effet, que tous les citoyens du département sachent comment nous avons géré leurs finances et rempli notre mandat.

Sous un gouvernement démocratique tout se passe au grand jour et nous devons être les premiers à appeler sur nos délibérations le contrôle et la critique.

Pendant la session, 170 affaires vous ont été soumises, indépendamment des diverses questions que soulevait toujours l'examen attentif du budget; — elles embrassent l'ensemble de l'administration départementale, les voies de communication, les travaux publics, l'assistance et l'instruction.

Permettez-moi de vous en présenter le résumé succinct.

Vous avez consacré cette année aux voies de communication 18,159,038 fr. pour l'exercice de 1882, vous pourriez se but d'augmentation de la prospérité du pays par la facilité et la commodité des transports.

Une grave question est encore à l'étude, c'est celle de l'entretien des routes départementales: A qui devez-vous la confier?

Vous avez chargé une commission spéciale d'étudier un rapport qu'elle vous présentera à votre session d'août. Avant de choisir, vous avez voulu être complètement éclairé. La précipitation est toujours funeste.

De grands travaux sont en voie de préparation ou d'exécution. Vous y avez consacré, sur vos ressources de l'année 1882, 2,195,961 fr.

L'utilité publique a été légalement reconnue pour les terrains de votre préfecture. La première pierre de l'édifice sera sans doute posée dans l'année qui va s'ouvrir.

Vous avez pris, au sujet de vos écoles normales une importante décision. Le terrain dénommé Clos Fayet, va être consacré à l'école d'institutrices et à des pensionnats annexes pour les filles. Les projets sont prêts et n'attendent plus pour être exécutés que l'approbation définitive du conseil des bâtiments scolaires.

Vous avez ainsi créé un établissement pédagogique, indispensable, et assuré l'instruction de 300 jeunes filles appartenant à la classe laborieuse et peu fortunée.

Nous attendons, avec impatience, la loi déclarative d'utilité publique pour vos deux lignes d'intérêt local. La commission spéciale, dont vous avez prorogé les pouvoirs, mettra toute son activité d'accord avec l'administration pour l'obtenir.

L'Agriculture méritait aussi de fixer votre attention; vous y avez consacré plus de 800,000 fr.

L'établissement d'Écully entre dans une ère de prospérité qui nous donnera la compensation des sacrifices que nous avons fait.

Vous avez voulu aussi favoriser le reboisement, et pour y aider, vous avez commencé la création d'une propriété départementale qui coûtera peu, et qui sera, pour la génération à venir, une source de richesse.

Les divers services de l'assistance publique vous coûtent 1,589,444 fr.; mais aussi que de misères à soulager!

L'établissement de Bron, agrandi et augmenté par des pensionnats, pourra recevoir bientôt près de 2,000 aliés.

nés. Ces malheureux auront ainsi les soins et les ménagements nécessaires.

Le dépôt d'Albigny sera prochainement divisé. On ne verra plus cette promiscuité dégradante entre ceux qui sont honnêtes mais que la fortune a trahis, et les vagabonds frappés par la justice.

Nous arriverons enfin à la création d'un asile pour les invalides du travail et nous donnerons un exemple qui sera suivi, n'en doutez pas. C'est en ce sens qu'on pourra nous appeler socialistes.

Le service des enfants assistés vous coûte chaque année plus de 600,000 francs, mais nous pouvons le dire avec orgueil, nulle part la mortalité des enfants n'est combattue avec plus de succès; nous le perfectionnerons encore pour rester toujours à la tête des départements de France.

Enfin vous porterez à l'Etat votre précieux concours pour l'instruction laïque, plus de 600,000 francs y seront consacrés dans l'année qui va s'ouvrir. L'évolution vers ce but si noble et si élevé s'accomplit avec une activité incomparable.

J'ai fait, mes chers collègues, le bilan de vos principaux travaux.

Il reste encore beaucoup à faire, ne perdons pas courage et travaillons sans relâche pour cette démocratie dont nous sommes.

Jusqu'à la prochaine session, préparons-nous en recueillant des renseignements utiles et en recherchant les réformes nécessaires.

Au revoir, séparons-nous à ce cri qui nous ralliera toujours dans la voie du progrès et de la liberté.

Vive la République!

Le cri de vive la République est répété par la majorité du conseil.

La séance est levée à cinq heures.

LE VOLONTARIAT D'UN AN

On ne lira peut-être pas sans intérêt le texte de la dictée et le problème donnés aux candidats au volontariat de cette année.

Dictée. — Considérées en elles-mêmes et au point de vue théorique, les règles de la guerre ne sont ni très compliquées, ni très difficiles à saisir; mais, vient-on à passer aux explications, les obstacles naissent à chaque pas: mille chemins sont offerts à la fois; un seul est le véritable, et le moindre écart entraîne les conséquences les plus funestes. Si les plus grands génies se sont souvent égarés, que sera-ce donc lorsque les hommes ordinaires, que l'expérience ne guide même pas toujours, entreprendront de parcourir ce labyrinthe immense? Ne seront-ils pas dans le cas de celui qui, sachant à peine la marche de l'échiquier, entreprendrait de faire la partie du premier joueur venu? Quoiqu'il en soit, ne produisent-ils jamais exactement, les combinaisons de la guerre ne sont cependant pas telles, qu'avec du jugement et des connaissances on ne puisse établir un certain rapprochement, une certaine analogie entre ce qui s'est fait à des époques et dans des circonstances très différentes; ce n'est même qu'on interroge ainsi le passé qu'on peut se préparer à surmonter les difficultés que l'avenir fera naître.

Problème. — Des ouvriers ont mis 41 jours pour maçonner un mur de rempart mesurant 110 mètres de longueur, 8 mètres de hauteur et 3 mètres de largeur moyenne.

Combien les mêmes ouvriers mettraient-ils de jours pour maçonner un rempart de 150 mètres de longueur, 10 mètres de hauteur et 4 mètres de largeur moyenne? Réponse: 100 jours.

Nous rappelons que, conformément aux instructions ministérielles, le chiffre minimum d'admission à la suite de cette première épreuve de l'examen du volontariat ne sera arrêté par M. le Ministre de la guerre que lorsque les résultats seront connus pour tous les départements.

Les candidats seront avisés individuellement de la mesure qui aura été prise. Les jeunes gens admis à l'épreuve écrite recevront une convocation spéciale pour les examens oraux qui commenceront à partir du 22 septembre prochain.

Par arrêté du ministre des finances ont été nommés :

Receveurs-buralistes et débitants de tabac : à Villeurbanne, M. Berthier, précédemment receveur-buraliste à Ste-Foy-lès-Lyon (La Mulatière); à Ste-Foy-lès-Lyon (La Mulatière), M. Barthélemy, précédemment buraliste à Châtillon-d'Azergues; à Châtillon-d'Azergues, M. Pierre Marie Delcurrou; adjudant sous-officier en retraite, domicilié à Lyon;

Commis des contributions indirectes à Lyon, M. Roynette, précédemment commis à Senlis (Oise).

La terrible catastrophe de Charenton vient de faire revenir sur l'eau l'étude des nombreux appareils qui ont été expérimentés pour en prévenir le retour.

La première mention doit être donnée au *Block-system*.

Il est d'une utilité générale et consiste à ne jamais permettre à deux trains qui doivent se suivre d'engager sur une même section de la ligne, comprise entre deux stations ou postes télégraphiques munis de signaux spéciaux.

Ces signaux sont destinés à fonctionner dans l'obscurité, pendant les brouillards, au milieu des tourbillons de neige, des tempêtes de pluie, etc., etc.

Soit une section comprise entre A (par exemple la gare de Paris-Lyon) et le poste B (la gare de Charenton). Le poste B signale-t-il que la voie est libre, le poste A peut autoriser un train venant allant vers B à s'engager dans la section, mais jusqu'à ce que le poste B ait signalé le passage du train — et il ne doit le faire qu'alors que celui-ci l'a dépassé de 400 mètres — aucun train marchant dans le même sens ne doit entrer dans la section comprise entre les deux postes.

Le *Block-system* est un des plus simples et sa mise en pratique donne des résultats infaillibles. Soit deux trains, 1 et 2; le train n° 2 ne pourra quitter la gare de Paris avant que le poste de Charenton ne lui ait fait connaître que le train n° 1 a dépassé de 400 mètres la gare de Charenton. Ainsi, toute collision devient impossible.

Hier matin, vers 7 heures, le cadavre d'une femme inconnue, âgée de 40 ans, a été retiré des eaux du Rhône, à la hauteur du pont du Midi.

Après les constatations légales, il a été transporté à la Morgue.

Nous avons annoncé qu'un chien, appartenant à M. Dréon, épicière, avenue des Ponts, et qui avait mordu plusieurs de ses congénères, avait été abattu.

Il résulte de l'autopsie qui en a été faite à l'école vétérinaire, que cet animal était bel et bien atteint de la rage.

Avis aux propriétaires des chiens mordus.

Trois malfaiteurs ont pénétré, la nuit dernière, dans la gare des marchandises des Dombes en escaladant le mur d'enceinte.

Ils se mettaient en devoir d'emporter deux ballots de toile qu'ils venaient d'extraire d'un wagon en station, lorsque l'arrivée d'un mécanicien, M. Roberchaud, leur fit prendre la fuite.

Ces malfaiteurs sont encore inconnus.

Dans la journée d'avant-hier, le parquet de Villefranche s'est rendu à Belleville pour y instruire une affaire d'avortement.

Il avait été averti par des dénonciations anonymes qu'une fille, Annette B..., âgée de 20 ans, demeurant à Saint-Jean-d'Ardières, venait d'accoucher clandestinement.

L'accusée, qui est très fatiguée, se trouve en ce moment à l'hospice de Belleville, où elle restera jusqu'à ce que son état de santé permette son transport à Villefranche.

L'information continue.

Une collision a eu lieu hier soir, en face du pont La Feuillée, entre un tombereau attelé d'un cheval appartenant à M. Gréville et le tramway n° 1.

Dans le choc, ce dernier a eu un marchepied arraché. Il n'y a pas eu d'autre accident.

L'omnibus de l'hôtel du Commerce passait hier, à 4 heures 1/2 du matin, dans la rue Bourbon, en revenant de la gare de Perrache, lorsque soudain l'essieu se rompit et le véhicule fut jeté sur le côté.

Le cocher et un voyageur qui se trouvaient dans l'intérieur ont reçu diverses contusions qui ne présentent pas de gravité.

Le nommé Emile B..., âgé de 24 ans, garçon d'office, sans domicile, était hier dans un état complet d'ivresse et causait du scandale sur la voie publique.

Un gardien de la paix voulut le conduire au poste pour lui donner le loisir d'y cuver son vin; mal lui en prit; notre ivrogne lui tomba dessus à bras raccourcis et le frappa à plusieurs reprises.

Force est pourtant restée à la loi et B., malgré sa résistance, a été écroué.

Un conducteur de tramways, M. M... Etienne, âgé de 27 ans, avait été quitté, il y a quelques jours, par sa femme.

Il faisait retentir de ses plaintes tous les échos d'alentour, lorsqu'il apprit hier que l'infidèle travaillait dans un atelier de la Croix-Rousse.

Il s'empressa d'aller conter ses malheurs au commissaire de police. Mais ce faisant, il se montra envers le fonctionnaire d'une grossièreté telle qu'on a été obligé de l'arrêter.

Sa femme pourra jouir encore de quelques instants de liberté.

Festival de Neuville-sur-Saône

A l'occasion du festival de Neuville-sur-Saône, M. Camille Roy met en vente, au prix de 25 c. et au bénéfice de la statue de Pierre Dupont, l'*Hommage à Gustave Nadaud*, écrit à l'occasion de sa réception par les Amis de la Chanson.

On le trouvera à Neuville, chez tous les libraires de Lyon.

OBSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique

Lyon, 10 septembre, 4 h. du soir.

Température : De nouvelles pluies sont signalées sur le Nord de la France et sur la Belgique; à Paris, ou un orage éclaté, il est tombé 34 mm d'eau.

Sur nos régions il n'y a eu que de faibles averse. Aujourd'hui le baromètre baisse lentement, le vent inférieur souffle du Nord; les nuages les plus bas viennent du Nord, mais les plus élevés chassent du Sud. La rencontre des deux troubles a donné naissance, ce matin, à un épais brouillard. Il est probable que, tandis qu'une dépression secondaire se forme sur le golfe de Gênes, une autre perturbation existe à l'Ouest au large de nos côtes.

Temps probable: Ciel couvert tendant à devenir pluvieux.

BULLETIN FINANCIER

